

COMMUNE DE



Délibération N°03/2022  
Séance du 27 avril 2022

**Délibération autorisant la constitution d'une servitude d'usage de places de stationnements pour voitures, d'une servitude d'usage de places pour deux roues ainsi que d'une servitude de passage public à pied au profit de la Commune de Puplinge, sur les parcelles 1322, 1323 et 1324, de Puplinge sis 85-87-89 rue de Graman**

Vu le plan de servitude, établi par HCC Ingénieurs géomètres SA, ingénieurs géomètres officiels, en date du 27 octobre 2019,

vu le projet d'acte notarié établi par Me David LACIN, Notaire en date du 2 mars 2020, modifié le 3 novembre 2020,

vu le préavis de la commission Aménagement-Mobilité-Travaux du 5 avril 2022,

conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal,

D E C I D E

*Par 13 voix pour, soit à l'unanimité,*

1. D'accepter la constitution d'une servitude d'usage de places de stationnements pour voitures, d'une servitude d'usage de places pour deux roues au profit de la commune de Puplinge sur les parcelles N°1323 et 1324 commune de Puplinge, ainsi que d'une servitude de passage public à pied au profit de la Commune de Puplinge, sur les parcelles N° 1322, 1323 et 1324, commune de Puplinge, sis 85-87-89, rue de Graman, selon le plan de servitude, établi par HCC Ingénieurs géomètres SA, ingénieurs géomètres officiels, en date du 27 octobre 2019 et le projet d'acte notarié établi par Me David LACIN, Notaire en date du 2 mars 2020, modifié le 3 novembre 2020.
2. De charger le Maire de procéder à la signature des actes nécessaires.

Vincent LÄDERACH  
Président

Didier NICOLE  
Vice-Président

Puplinge, le 27 avril 2022